

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**ParisEstMarne&Bois**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 8 DECEMBRE 2020**  
**SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-172

**OBJET : Schéma de principe pôle gare de Val-de-Fontenay – convention de financement relative à la réalisation des études d'avant-projet - autorisation à donner au Président du Territoire pour signer la convention.**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

**Représentés :**

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

**Absents :**

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

**OBJET : SCHEMA DE PRINCIPE POLE GARE DE VAL-DE-FONTENAY – CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA REALISATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET - AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT DU TERRITOIRE POUR SIGNER LA CONVENTION.**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée, relative au Grand Paris,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et notamment son article 60,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-5,

**Vu** l'article 3 de la délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 adoptant le projet de contrat de plan Etat Région 2015-2020,

**VU** le dossier d'orientations et de caractéristiques principales (DOCP) du pôle d'échanges multimodal de Val-de-Fontenay, approuvé par délibération n° 2017/014 du conseil d'Ile de France Mobilités du 11 janvier 2017,

**VU** le bilan de la concertation du pôle de Val-de-Fontenay, approuvé par délibération 2017/425 du conseil d'Ile de France Mobilités du 28 juin 2017,

**VU** les autres pièces du dossier,

**CONSIDERANT** que le pôle de Val-de-Fontenay constitue le premier pôle d'échanges multimodal de l'Est francilien avec 108 500 voyageurs par jour,

**CONSIDERANT** les objectifs de l'opération poursuivis dans le cadre du réaménagement du pôle de Val-de-Fontenay : réorganiser et agrandir l'espace de la gare, aménager les abords du pôle en cohérence avec les projets de développement portés par les collectivités, concevoir un projet phasé et améliorer la qualité de service pour tous les voyageurs,

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel des dépenses d'avant-projet s'élève à 11 622 000 € HT,

**CONSIDERANT** que le pôle de Val-de-Fontenay bénéficie de financement de l'Etat et de la Région à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des dépenses d'AVP, l'autre moitié étant répartie entre le bloc local (25 %) et les opérateurs (25 %),

**CONSIDERANT** la volonté réitérée à plusieurs reprises par l'établissement public territorial, ParisEstMarne&Bois de la réalisation de la ligne 15 Est et de la nouvelle gare d'interconnexion du pôle de Val-de-Fontenay,

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20201216-DELIB20-172-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/12/2020

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois a accepté d'intégrer le bloc local, en lieu et place de la ville de Fontenay-sous-Bois, pour le financement des études d'avant-projet, conjointement avec le Département du Val-de-Marne et la Société du Grand Paris, à hauteur de 8,33 % du montant global des études d'avant-projet, soit 968 500 € HT,

**CONSIDERANT** la convention de financement relative à la réalisation des études d'avant-projet concernant le pôle d'échanges multimodal de Val-de-Fontenay,

**CONSIDERANT** que le montant de cette participation sera financé à compter de 2021 sur la croissance du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Après avis favorable de la Commission transports mobilités du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

## DELIBERE

### ARTICLE 1 :

**APPROUVE** la convention de financement relative à la réalisation des études d'avant-projet concernant le pôle d'échanges multimodal de Val-de-Fontenay, sous réserve que l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois bénéficie de la part de croissance de la CFE,

### ARTICLE 2 :

**DEMANDE** le transfert de cette charge financière à la Métropole du Grand Paris en cas de perte de la dynamique de CFE de l'EPT ParisEstMarne&Bois au profit de la Métropole du Grand Paris.

### ARTICLE 3 :

**AUTORISE** le Président du Territoire à signer ladite convention et tout document y afférent.

### ARTICLE 4 :

**CHARGE** le Directeur Général des Services et Madame la comptable publique de l'Etablissement Territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent-sur-Marne de l'exécution de la présente décision,

### ARTICLE 5:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/12/2020  
est exécutoire à la date du 15/12/2020  
en application des articles L.5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 15/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20201216-DELIB20-172-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2020  
Date de réception préfecture : 16/12/2020